



## Communauté de Communes des Savanes

### DELIBERATION N° 04/2011/CCDS relative à la fixation des taux des indemnités de fonction allouées au Président et vice- présidents

Séance du 26 avril 2011

L'an deux mil onze et le mardi vingt-six avril à seize heures, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

**Présents :** Jean-Claude MADELEINE, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, Lydie CARISTAN, Jean-Christian GABRIEL, Conrad RINGUET, Oumar BARO, Nadège NADEAU, Annick LEVEILLE, France CLET-COURAT, Maéva CHAMPESTING, Richard Georges ANTOINETTE, Véronique JACARIA,

**Absents :** Bruno APOUYOU, Françoise CAMON, Daniel MANGAL, Jocelyn BRIAIS, Cornélie SELLALI épouse BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC, René-Serge HORTH

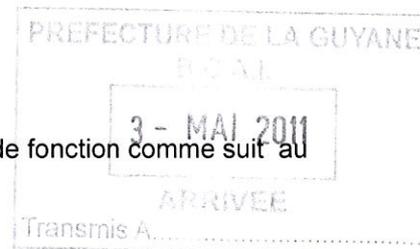
**Procuration :** Daniel MANGAL (procuration à William LAZZAROTTO)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code ;  
Sur rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** de fixer en pourcentage de l'indice 1015, les taux des indemnités de fonction comme suit au Président et aux vice-présidents ayant reçu délégation :



	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT
<b>Population totale</b>	<b>Taux</b>	<b>Taux</b>
De 20 000 à 49 999 habitants	67.50	24.73

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités, seront inscrits au budget.

**Vote**  
- Pour : 15  
- Contre : 0  
- Abstention(s) : 0

Fait à Sinnamary, le 29 avril 2011

Le Président

Jean-Claude MADELEINE

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.